

Mulhouse, le 18 mai 2005

Jean-Paul MARX
Président du C.R.M.V.

Circulaire n° 42 / 2004-2005

aux

- Clubs
- Présidents de Commissions sportives
- Conseillers Techniques Sportifs

POLE ESPOIR du C.R.M.V.
Structure d'appui ski alpin et nordique
du Lycée "La Haie Griselle" de Gérardmer

Aux conditions d'admission sur le plan de la scolarité, nous précisons ci-dessous le volet sportif placé sous l'autorité des coordonnateurs au niveau fédéral, à savoir :

- pour le ski nordique : Michel DIDIERLAURENT - C.T.S.
- pour le ski alpin : Jean-Jacques LUTENBACHER - C.T.S.

La Commission d'Admission comme précisé par le Monsieur le Proviseur du Lycée Collège La Haie Griselle exige la constitution du dossier sportif suivant, sachant que le nombre d'athlètes toutes disciplines sera limité à 20 élèves pour ce qui concerne la structure d'appui du Lycée.

Le dossier sportif devra comprendre :

- un curriculum vitae sportif du candidat ,
résultats des deux dernières saisons dans les épreuves FFS et UNSS
- les résultats des tests physiques
- un dossier médical rempli par un médecin agréé
- un examen dentaire
- électrocardiographie

L'examen du dossier de candidature donnera lieu dans le cas positif à un engagement (*) signé par l'élève, ses parents et les responsables de la discipline ainsi que le Président du Comité.

Cet engagement concerne :

- l'assiduité scolaire
- l'engagement à suivre tous les entraînements sportifs
- le respect des objectifs définis avec les entraîneurs de Clubs
- le bilan mensuel au niveau sportif
- la participation financière liée à la structure « POLE ESPOIR » (**)

.../...

Les dossiers sportifs de candidature, devront parvenir au Lycée La Haie Griselle, **avant le 31 mai 2005**. Il est recommandé de prendre contact avec le coordonnateur de la discipline sportive pour tout conseil ou renseignement.

Jean-Paul MARX
Président du C.R.M.V.

P.J. 1

(*) Le dossier d'engagement cosigné sera transmis aux intéressés par les CTS coordonnateurs une fois les candidatures examinées.

(* *) Participation financière

Selon la décision prise en Assemblée Générale FFS en 2000 à Dijon, les élèves scolarisés en structure d'appui d'un Pôle Espoir, devront s'acquitter d'une participation financière. Elle permet de couvrir les frais spécifiques à la structure d'appui :

- utilisation des véhicules du Comité
- mise à disposition de matériel
- fourniture des consommables
- accès à des sites d'entraînement spécifique (salles de sport ...)
- frais administratifs

Pour l'année 2004/2005, cette participation est fixée à 100 € pour une année scolaire et sera versée au Comité Régional dès l'admission dans la section. Elle abonde le budget des disciplines concernées du CRMV pour permettre la prise en charge de la structure d'appui.